

4^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025
24 È 25 DI LUGLIU DI U 2025

4^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
24 ET 25 JUILLET 2025

N° 2025/E4/045

Question orale déposée par le groupe « Avanzemu »

**OBJET : L'ENERGIE ET LES PROBLEMATIQUES STRUCTURELLES
INSULAIRES**

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Comme tous les ans, la Corse va être confrontée à un pic de consommation électrique en haute saison lié à la pression démographique avec un afflux touristique important couplé à la hausse, constante d'année en année, de la population résidente et au réchauffement climatique. Ce contexte conduit notamment à une sollicitation toujours plus accrue des systèmes de climatisation particulièrement énergivore.

Cette surconsommation, à très court terme, si l'on prend en compte la puissance disponible sur l'île à cet instant, fait courir un risque de coupure réseau, voire à un black-out général, tel que ceux vécus, parfois localement, dans un passé récent.

La direction d'EDF, dans sa communication de fin juin, à l'instar de celle de 2024, se veut rassurante, mais pas tant que ça, expliquant qu'une « marge de secours » est prévue, à base de groupes électrogènes, mais incite tout de même les usagers à limiter la consommation entre 19h et 21h.

En outre, dans le trépied énergétique corse, une partie de la production électrique provient des 4 barrages et est liée à l'utilisation de la ressource en eau. Son usage ne se limite pas à cette production, mais regarde aussi l'irrigation agricole (droits d'eau de l'OEHC sur l'ensemble de ces barrages) et l'alimentation en eau potable, notamment sur les régions ajaccienne et bastiaise.

Dans un contexte de changement climatique aggravant, cette gestion devient problématique, en période d'étiage et de périodes de sécheresses répétées. Elle relève désormais d'un véritable numéro d'équilibriste, au nom de la garantie de l'accès à l'eau pour tous, dans des moments de pic de consommation qui sont eux-mêmes sujets à se démultiplier dans un avenir proche.

Notre modèle électrique basé sur un triptyque (centrales thermiques, importations par câbles, hydraulique) montre ses limites, avec une dépendance marquée aux interconnexions italiennes, une moindre fiabilité de l'hydroélectricité (pluviométrie incertaine), l'accroissement exponentiel de la population et des usages dans tous les domaines, notamment la climatisation, l'explosion du numérique et des services associés, la dynamique des ventes de voitures électrique (avec par exemple au 1^{er} semestre 2025, + 35% Allemagne et + 57% en Italie), l'obligation légale de décarboner les mobilités lourdes, l'obligatoire électrification des navires à quai et, pour finir, la sortie du gaz de ville pour 16 000 abonnés à Ajaccio et 12 000 à Bastia qui passeront à l'électricité.

À ce stade, après ce rappel rapide, il paraît indispensable d'aborder l'aspect démographique, car l'évolution de la population permanente corse est à prendre en compte de manière urgente, car au-delà de l'afflux incontrôlé, cela engendre évidemment des demandes et des besoins toujours plus importants au fil des ans.

Le principal projet de la PPE, ancienne version puisque l'actuelle n'est toujours pas disponible, est la centrale du Ricantu qui viendra remplacer celle du Vaziu et fonctionnera au biocarburant, moins polluant - mais non moins dépendant - que le dispositif actuel. Néanmoins, si première pierre a été posée, la livraison et le lancement opérationnel ne sont prévus qu'à horizon 2027.

Or, force est de constater que la puissance produite sera sensiblement identique à la centrale actuelle... Objectivement, à ces dates, les inquiétudes seront identiques et les questions tout aussi prégnantes, et nous serons encore loin de l'objectif d'autonomie énergétique...

Depuis 2018, dans l'intervalle, le monde de l'énergie a complètement changé de paradigmes, et nous constatons que tous les autres territoires insulaires ont anticipé avec des PPE 2033 validées, contrairement à la Corse qui attend encore un décret pour 2028.

Si pour l'heure, nous laisserons de côté le débat général autour de l'enjeu de l'autonomie énergétique, nous devons engager une réflexion essentielle dans des délais rapprochés, au regard des évolutions de la nouvelle géopolitique mondiale.

En conclusion, Monsieur le Président, dans l'attente d'une nouvelle PPE et d'une signature, les accès à la ressource électrique et à la ressource en eau sont-ils, pour 2025, garantis jusqu'à la fin de la saison estivale ?

Comment envisagez-vous de répondre aux défis structurels des années à venir, soit à court-moyen terme, face au risque évident de dégradation de la capacité du territoire à satisfaire nos défis économiques et sociétaux, et plus globalement les besoins d'une démographie en constante augmentation ?